

RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LES PIGMENTS DE COULEUR - PEINTURES SÈCHES

1. Remarques générales

- Conservez les pigments de couleur hors de portée des enfants.
- Ne travaillez que dans des zones bien ventilées ou utilisez des systèmes d'aspiration pour minimiser la formation de poussière.

2. Équipement de protection individuelle (EPI)

- **Protection respiratoire** : porter un masque filtrant les particules (FFP2 ou FFP3) pour éviter d'inhaler la poussière de pigment.
- **Protection des yeux** : utilisez des lunettes de protection pour protéger vos yeux de la poussière et des éclaboussures.
- **Protection des mains** : Portez des gants résistants aux produits chimiques, en particulier pour les applications à base d'eau ou de solvants.
- **Protection du corps** : Travailler avec des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

3. Manipulation et stockage

- Conservez les pigments de couleur au sec, au frais et dans des récipients fermés.
- Tenez les pigments à l'écart des aliments, des boissons et des zones de repas.
- Fermez soigneusement les récipients après utilisation afin d'éviter toute contamination ou pénétration d'humidité.

4. Protection de la santé et de l'environnement

- Évitez le contact avec la peau et l'inhalation de poussière de pigments, car certains pigments peuvent provoquer des réactions allergiques ou avoir des effets néfastes sur la santé.
- Éliminez les pigments et déchets excédentaires conformément aux réglementations locales relatives aux substances dangereuses.
- Ne renversez pas de pigments dans les eaux usées ou naturelles.

5. Mesures à prendre en cas d'urgence

- **En cas de contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation de la peau.
- **En cas de contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau et demander conseil à un médecin.
- **En cas d'inhalation** : aller à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.
- **En cas d'ingestion** : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

6. Indications particulières pour certains pigments

- Notez que certains pigments de couleur peuvent contenir des métaux lourds ou d'autres substances potentiellement toxiques. Utilisez-les avec une prudence particulière et respectez toutes les règles de sécurité en vigueur.

Le respect de ces règles de sécurité permet de garantir une utilisation sûre et responsable des pigments de couleur.

Cobalt

Pigments tels que le bleu de cobalt, le vert de cobalt, le jaune de cobalt, le violet de cobalt et le smalt :
Les spinelles bleu de cobalt et vert de cobalt sont classés différemment selon les pays et les directives en vigueur - comme toxiques dans certains pays et pas dans d'autres. Ces pigments sont dangereux pour la santé en cas d'inhalation ou d'ingestion et peuvent avoir des effets cumulatifs.

Manganèse - pigments comme le brun de manganèse, le noir de manganèse, le gris de manganèse, le violet de manganèse, la purpurite et l'ombren :

La manipulation de pigments de manganèse comporte un risque d'effets cumulatifs pouvant entraîner des lésions nerveuses à long terme.



Importateur/commercialisateur

Freunde gesunder Lebensart

Numéro ZVR : 1894884607

<https://www.stucco-naturale.com/impressum/>

Responsable pour l'UE : Freunde
gesunder Lebensart Dorfstrasse 63 b/2
Radfeld, Tyrol, AT, 6241
info@stucco-naturale.com